

SAS ART MALT BIO

- Malterie Ardéchoise –
1235 Route du Bourget
07240 Vernoux-en-Vivarais
04 75 60 22 30
SIRET : 853 327 823 00029



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente permettent d'encadrer les relations commerciales et constitue le socle unique de la négociation commerciale. (Art L441-1 du code du commerce).

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes nos offres :

- Ventes de malts : Pilsen, Pale ale, Vienne, Munich, Diastasique, Froment Pils
- Ventes de céréales crues : Orge et Blé
- Ventes de Malts spéciaux : provenant Malterie du Château et malterie Malt'in Pott
- Ventes de Houblons
- Ventes de Levures.
- Ventes de flocons d'Avoine et de Blé
- Ventes de sucre de betterave
- Ventes de capsules

➔ Cf annexe : Liste des produits et tarifs

Les présentes Conditions Générales de Vente s'applique à notre prestation de service de maltage à façon.

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent sur l'ensemble de notre zone de chalandise : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur

2. Commande

Toute commande d'un client déclenche la réalisation d'un devis, envoyé par mail au client et qui devra faire l'objet d'une signature pour validation.

La signature du devis vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

3. Prix

Les prix et les tarifs de livraison sont stipulés dans le devis, la facture et le contrat.

Ces prix et tarifs sont fermes et non révisables pendant la période précisée par Art Malt Bio, correspondant à un prix de campagne du 1^{er} septembre au 31 Août de chaque année.

4. Modalité de Paiement

Elles permettent de régir les litiges qui surviendraient en cas de défaut de paiement du client.

Pour toute première commande le paiement se fera avant l'enlèvement de la marchandise. Pour les commandes suivantes, le paiement se fera à 30 jours, date de facture.

Aucun escompte pour règlement anticipé ne sera accordé.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées au client (*cf remarque facture*)

Art Malt Bio se réserve le droit de suspendre l'envoi de commande, tant que le règlement de la facture précédente n'est pas réalisé.

Une remise de fin d'année (RFA) sera consentie en fin de contrat si les volumes engagés sont respectés. (Pourcentage fixé en fonction des quantités contractualisées)

5. Réserve de propriété

Le transfert de propriété des marchandises, même livrées, est suspendu au paiement intégral du prix par encaissement effectif.

6. Livraison – délais

La livraison sera effectuée par la remise directe des marchandises au client par l'intermédiaire d'un transporteur missionné par Art Malt Bio.

Lorsque la livraison sera réalisée par un transporteur mandaté par le client, les marchandises voyagent aux risques et périls du client.

Le client est tenu de vérifier l'état apparent des marchandises lors de la livraison et doit noter les éventuelles réserves sur la lettre voiture qui sera remise au chauffeur. Dans le même temps, le client doit informer Art Malt Bio de ces réserves, avec justificatifs à l'appui (photos).

Aucune réclamation ne pourra être acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le client.

7. Prestation de service – Maltage à façon

Pour toute prestation de service, les conditions générales de vente sont obligatoires

Toute prestation de maltage à façon fait l'objet d'un contrat entre le client et Art Malt Bio. Dès la signature du contrat un devis estimatif sera établi et devra être signé par le client.

Après évaluation de la qualité de la céréale par Art Malt Bio, le client confirme ou infirme le lancement du maltage à façon.

La facturation de cette prestation est établie sur les tonnes de malt produites.

Un acompte de 30% du montant du devis sera exigé et le solde sera demandé à la livraison.

L'enlèvement du malt devra être effectué quinze jours après la fin du maltage.

Tout au long de la prestation de service, le client reste propriétaire de sa céréale.

8. Réclamations

Art Malt Bio s'engage à traiter toute réclamation émise par un client et à proposer une solution lorsque cela est possible.

Dans le cas où les conditions de stockage chez le client ont pu entraîner l'altération de la marchandise (humidité, forte chaleur, rongeur, insectes...) Art Malt Bio ne sera pas tenue de reprendre la marchandise et sera en droit d'en demander le paiement intégral.

Aucune réclamation ne pourra dispenser de payer la facture à son échéance.

9. Clause résolutoire

En cas de manquement du client du non-respect des engagements prévus, le contrat est rompu immédiatement sans formalité complémentaire.

10. Force majeure – exécution forcée

Sera considéré comme constituant un cas de force majeure tout événement échappant au contrôle d'Art Malt Bio, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution par Art Malt Bio de ses obligations (notamment grève, accident d'exploitation, difficultés ou impossibilité de transport et d'approvisionnement en matières premières, confinement ou restrictions sanitaires de circulation, incendie et inondation, gel et bris de machine).

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu et les parties déliées de leurs obligations dans les conditions prévues aux dispositions 1351 et 1351-1 du Code civil.

11. Litiges

Le fait pour le client de ne pas avoir reçu les présentes conditions générales rédigées dans sa langue maternelle ne le dispense nullement de leur application.

En cas de litige entre parties, il est expressément convenu d'attribuer la compétence exclusive au Tribunal de commerce d'Aubenas (07), aussi bien pour les ventes nationales qu'internationales. Tout litige entre le client et Art Malt Bio est exclusivement régi par le droit français.

12. Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par Art Malt Bio. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables. Ces données sont strictement confidentielles avec un accès réservé aux personnes dédiées à leur emploi.

Fait à Vernoux, le 30 Juin 2021

« Bon pour servir et valoir ce que de droit »